

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1387

1^{er} juin 2015

SOMMAIRE

ColourOz MidCo	66552	Soc.E.Fin. SA	66549
Faroe Investments Parent S.à r.l.	66546	SPX Luxembourg Acquisition Company	66550
Plagefin S.A.	66576	Standard Chartered Bank Luxembourg Branch	66541
Port Investment Company S.à r.l.	66540	Starlight Productions S.A.	66541
QM Holdings 1 S.à r.l.	66540	Sunny Pastures Sàrl	66541
Rayners Finance S.à r.l.	66540	Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A.	66550
RCP (Lux) Holdings S.à r.l.	66540	Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	66530
Saga Select	66541	Swan S.à r.l.	66530
Saphira Development S.A.	66542	The UBK Pepp Lux S.à r.l.	66550
SATEC S.A. (Société d'Application Technique et Commerciale)	66542	TKMB-Participations S.A.	66553
Scevolles S.A.	66542	Train à Fil d'Herseange S.à r.l.	66556
SCI Clausse-Beck	66542	Trampoline S.A. SPF	66556
Scott's S.à r.l.	66543	Unicity XI Edinburgh S.à r.l.	66557
SD & Morgan Invest	66543	Valoris 2	66558
Security Consulting Professionnals S.A.	66545	Ventures International S.A.	66565
SENATOR Appart-Hôtel S.à r.l.	66544	VGC (Lux) Holdings S.à r.l.	66566
Senou Invest S.C.	66545	VGC (Lux) Investments S.à r.l.	66566
Sensient Finance Luxembourg S.à r.l.	66545	VGP Asset Management S.à r.l.	66566
Shco 87 S.à r.l.	66546	Victoria Investments S.C.A.	66558
Shco 87 S.à r.l.	66546	Yaletown Acquiror S.à r.l.	66576
SIFC Development Holding S.à r.l.	66546		
SJC Capital Holdings S.à r.l.	66549		
SJC Global Holdings S.à r.l.	66549		

**Swan S.à r.l., Société en Commandite par Actions,
(anc. Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A.).**
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.762.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of April.

Before Us, Maître Blanche Moutrier notary residing in Esch / Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156762 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of the Maître Francis Kessler, then notary then residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg dated October 21st, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2808 dated December 22, 2010, which bylaws have been lastly amended by virtue of a deed of the undersigned notary dated June 5, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1923 dated August 8, 2013.

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr Anthony THILLMANY, private employee, with professional address at Esch/Alzette.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on April 2, 2015, and that the number of their shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at seven hundred fifty thousand four hundred one Euros (EUR 750.401,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the legal form of the Company from that of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

2. Change of the name of the Company to “Swan S.à r.l.”;

3. Change of the Company’s ordinary shares and management share into ordinary shares of a private limited liability company;

4. Acceptation of the resignation of the general partner;

5. Discharge to the general partner for the execution of its mandate;

6. Appointment of the members of the board of managers;

7. Decrease of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1,00) in order to bring it from its current amount of seven hundred fifty thousand four hundred one Euros (EUR 750.401,00) to seven hundred fifty thousand four hundred Euros (EUR 750.400,00), by cancellation of one (1) share, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00), held by Swan Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and with Companies Register under number B 156757, in the share capital of the Company (the Cancelled Share), and reimbursement of the Cancelled Share by payment in cash in the aggregate value of one Euro (EUR 1,00);

8. Acknowledgment that, pursuant to the provisions of articles 69(2) and (3) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the repayment to Swan Management S.à r.l., prenamed, may only be completed after (i) the mandatory thirty (30) day period from the publication of the present deed with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations or (ii) if creditors exercise their opposition rights, after satisfaction of such creditors or decision of the judge considering that the opposition is irrelevant;

9. Subsequent restatement of the Company’s bylaws.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the Company’s legal form from a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) without discontinuity of its legal personality.

Second resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into “Swan S.à r.l.”

Third resolution

Following the above resolution, the meeting resolves to change the fifty thousand four hundred (750.400) ordinary shares and the one (1) management share into fifty thousand four hundred one (750.401) ordinary shares of a private limited liability company.

Fourth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Swan Management S.à r.l., prenamed, as general partner of the Company.

Fifth resolution

The meeting resolves to grant discharge to the general partner for the execution of its mandate until the date hereof.

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Anita Lyse, company manager, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Ms. Laura Spitoni, company manager, born on July 19, 1968 in Roma, Italy, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1,00) in order to bring it from its current amount of seven hundred fifty thousand four hundred one Euros (EUR 750.401,00) to seven hundred fifty thousand four hundred Euros (EUR 750.400,00), by cancellation of the Cancelled Share and to make a reimbursement of the Cancelled Share by payment in cash in the aggregate value of one Euro (EUR 1,00).

Eighth resolution

The meeting resolves to acknowledge that, pursuant to the provisions of articles 69(2) and (3) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the repayment to Swan Management S.à r.l., prenamed, may only be completed after (i) the mandatory thirty (30) day period from the publication of the present deed with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations or (ii) if creditors exercise their opposition rights, after satisfaction of such creditors or decision of the judge considering that the opposition is irrelevant.

Ninth resolution

The meeting resolves to entirely restate the Company’s bylaws so that they shall be read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Swan S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to

purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, derivatives, hedging agreements and similar transactions. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the Shareholders (as defined below), as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's share capital is set at seven hundred fifty thousand four hundred Euro (EUR 750.400,00) represented by the following shares:

- five hundred thousand four hundred (500.400) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Class A Shares);

- two hundred fifty thousand (250.000) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);

The Class A and Class B Shares are together referred to as the Shares and the above listed Class A Shares and Class B Shares are together referred to as the Share Classes.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- two (2) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Share Class, into which any premium paid on any Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and

- two (2) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in addition to its shareholding is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolution taken in compliance with Article 16.

The Company may repurchase its own Shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. In case of creation of Share Class, each Share Class shall track a relevant portfolio of assets or receivables constituting an investment (an Investment), and the allocation of each Investment to a Share Class shall be made by an ordinary resolution from the Shareholders taken in compliance with Article 16.

Any and all distribution, dividend, interest, payment of principal, redemption of capital or any other receipt from an Investment shall accrue exclusively to the relevant Share Class, after deduction of the pro-rata allocation of the Company's general expenses to such Share Class and the expenses incurred in connection with the Investment, and no holder of any Share other than the Shares of the relevant Share Class shall be entitled to the proceeds of any such distribution, dividend, interest, payment of principal, redemption of capital or other receipt, whether or not declared or paid.

Art. 7. The net asset value of the issued Shares of any Share Class shall be expressed as a per Share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net asset value of the corresponding Investment, being the fair market value of said Investment less the liabilities relating to said Investment and the pro rata share of the Company's general liabilities and expenses at close of business on that day, by the number of Shares of the relevant Share Class then outstanding at such close of business, in accordance with such rules as the Sole Manager or the Board of Managers shall regard as fair and equitable (the NAV).

In case of cancellation or redemption of a Share Class, or part thereof, the consideration paid to the holders of the Shares of the relevant Share Class shall be the NAV of the Investment, or that proportion of the Investment which corresponds to the proportion of Shares being so cancelled or redeemed.

Art. 8. The share capital may be changed at any time by a resolution of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with Article 16.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per Share, the Company may suspend the rights attached to this Share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 10. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of any of the Shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager and by the signature of any person(s) to whom special powers for determined matters have been delegated by the Sole Manager and the Board of Managers, subject always to the provisions of any Securityholders Agreement.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 16. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders.

In case of plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares owned. Each Shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, in accordance with the provisions of the Law.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of February and ends on the thirty-first of January of the next year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit, except as mentioned under (ii) below, shall be exclusively distributed to the holder(s) of Class A Shares and related Share Premium Account and/or Capital Contribution Account;
- any net profit deriving from the financing activity carried out by the Company shall be exclusively distributed to the holder(s) of Class B Shares and related Share Premium Account and/or Capital Contribution Account.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the Shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law, for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch / Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois «Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156762 (ci-après, la Société), constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch/Alzette, le 21 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 décembre 2010, sous le numéro 2808 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 5 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 8 août 2013, sous le numéro 1923.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous acte sous seing privé le 2 avril 2015, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant la totalité du capital social de la Société, établi à sept cent cinquante mille quatre cent un Euros (EUR 750.401,00), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la forme sociale de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée;
2. Changement de dénomination sociale en «Swan S.à r.l.»;
3. Conversion des actions ordinaires et de l'action de commandité de la Société en parts sociales ordinaires de société à responsabilité limitée;
4. Acceptation de la démission de l'associé commandité;
5. Décharge de l'associé commandité pour l'exécution de son mandat;
6. Nomination des membres du conseil de gérance;
7. Réduction du capital social de la Société à concurrence de un Euro (EUR 1,00) pour le réduire de son montant actuel de sept cent cinquante mille quatre cent un Euros (EUR 750.401,00) à sept cent cinquante mille quatre cent Euros (EUR 750.400,00), par l'annulation d'une (1) part sociale, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,00), détenue par Swan Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156757, dans le capital social de la Société (la Part Annulée), et remboursement de la Part Annulée par paiement en numéraire d'une valeur totale d'un Euro (EUR 1,00);
8. Reconnaissance que suivant les articles 69(2) et (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le remboursement à Swan Management S.à r.l., précitée, ne peut se faire qu'une fois écoulée (i) la période obligatoire de trente (30) jours à compter de la publication du présent procès-verbal au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ou (ii) si les créanciers exercent leurs droits d'oppositions, après satisfaction donnée à ces créanciers ou décision du juge déclarant l'opposition comme non-pertinente;
9. Subséquente refonte intégrale des statuts de la Société.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la forme de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée sans discontinuité de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Swan S.à r.l.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer les sept cent cinquante mille quatre cent (750.400) actions ordinaires et l'action de commandité de la Société en sept cent cinquante mille quatre cent une (750.401) parts sociales ordinaires de société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Swan Management S.à r.l., prénommée, de son mandat d'associé commandité de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge à l'associé commandité pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Clarence Terry, gérant de société, né le 11 Juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Lynn Skillen, gérant de société, né le 29 Décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Mme Isabelle Arker, gérant de société, née le 11 Février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Mme Noëlla Antoine, gérant de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Mme Anita Lyse, gérant de société, née le 4 Octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Mme Laura Spitoni, gérant de société, née le 19 juillet 1968 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,00) pour le réduire de son montant actuel de sept cent cinquante mille quatre cent un Euros (750.401,00) à sept cent cinquante mille quatre cent Euros (750.400,00), par l'annulation de la Part Annulée et d'effectuer un remboursement de la Part Annulée par paiement en numéraire d'une valeur totale d'un Euro (EUR 1,00).

Huitième résolution

L'assemblée décide de reconnaître que conformément aux articles 69(2) et (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le remboursement à Swan Management S.à r.l., précitée, ne pourra se faire qu'une fois (i) écoulée la période obligatoire de trente (30) jours à compter de la publication du présent procès-verbal au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ou (ii) si les créanciers exercent leurs droits d'opposition, après satisfaction donnée à ces créanciers ou décision du juge déclarant l'opposition comme non-pertinente.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Swan S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, con-

vertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut conclure, signer et délivrer et exécuter des swaps, dérivés, contrats de couverture et opérations assimilées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des Associés (tel que défini ci-après), suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept cent cinquante mille quatre cent Euro (EUR 750.400,00) représenté par les parts suivantes:

- cinq cent mille quatre cents (500.400) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (les Parts de Classe A);

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'une Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe B).

Il est référé à l'ensemble des Parts de Classe A et B en tant que Parts et aux parts de Classe A et aux Parts de Classe B listées ci-dessus en tant que Parts de Classe.

Il est référé à l'ensemble des détenteurs de Parts en tant qu'Associés.

En plus du capital social, la Société a:

- deux (2) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe de Part, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et

- deux (2) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe de Part, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Associé en sus de sa participation existante est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Associés, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 16.

La Société peut racheter ses propres parts dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. En cas de création de Classe de Parts, chaque Classe de Parts trace un portefeuille d'actifs ou de créances spécifique constituant un investissement (un Investissement), et l'allocation de chaque Investissement à une Classe de Parts est réalisée par une résolution ordinaire des Associés prise conformément à l'Article 16.

Toute distribution, dividende, intérêt, paiement en principal, rachat de capital ou autre recette d'un Investissement, est réalisé exclusivement au profit de la Classe de Parts concernée, après déduction de l'attribution au prorata des dépenses générales de la Société à telle Classe de Part et des dépenses encourues en rapport avec l'Investissement, et aucun détenteur de Parts autre que les Parts de la Classe de Parts concernée n'a droit aux produits d'une telle distribution, dividende, intérêt, paiement en principal, rachat de capital ou autre recette, qu'ils soient ou non déclarés ou payés.

Art. 7. La valeur d'actif net des Parts d'une Classe de Parts donnée est exprimée par un chiffre par Part et est déterminée, pour tout jour d'évaluation, en divisant la valeur d'actif net de l'Investissement correspondant, celle-ci étant la valeur de marché des actifs de cet Investissement diminuée du passif relatif à cet Investissement et d'une partie proportionnelle des frais généraux de la Société à la fin de ce jour d'évaluation, par le nombre de Parts de la Classe de Parts donnée alors en circulation à la fin de ce jour d'évaluation, conformément aux règles que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance estime justes et équitables (la NAV).

En cas d'annulation ou de rachat de tout ou partie d'une Classe de Parts, le prix à payer aux détenteurs des Parts de la Classe de Part concernée est la NAV de l'Investissement, ou toute proportion dudit Investissement correspondant à la proportion de Parts ainsi annulées ou rachetées.

Art. 8. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés, conformément à l'Article 16.

Art. 9. Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une Part, la Société peut suspendre les droits attachés à cette Part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B et par la signature de toute personne à qui des pouvoirs déterminés ont été délégués par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 16. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts qu'il/elle détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la Loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'Associé unique ou aux Associés au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net, excepté celui mentionné sous (ii), sera distribué de façon exclusive au(x) détenteur(s) de Parts de Classe A et du Compte de Prime d'Emission et/ou du Compte d'Apport y associés;
- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la Société, sera distribué de façon exclusive au(x) détenteur(s) des Parts de Classe B et du Compte de Prime d'Emission et/ou du Compte d'Apport y associé.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'(es) Associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux Associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/04/2015. Relation: EAC/2015/7975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09/04/2015.

Référence de publication: 2015053961/535.

(150061600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

RCP (Lux) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.148.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 30 avril 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 août 2013, sous la référence L130146355 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 avril 2015.

Référence de publication: 2015053923/12.

(150061037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Rayners Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 129.256.

L'associé de la Société, Chelsfield Partners LLP, a récemment changé d'adresse comme suit:

67, Brook Street
GB-W1K 4NJ London
United Kingdom,
vers le
50, Hans Crescent
London SW1X 0NA
United Kingdom,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015053922/19.

(150061006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Port Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 157.407.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015053904/10.

(150061322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

QM Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.468.

Les associés de la Société ont pris la décision suivante:

- Démission de Markus Lehner de son poste de gérant A avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015053907/13.

(150061619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Standard Chartered Bank Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.321.

—
Extrait des minutes de la réunion du comité de direction du 09 avril 2015

Le Comité de Direction approuve les modifications suivantes au Registre de Commerce du Luxembourg:

- Rayer le nom de Monsieur LIÉVIN TSHIKALI comme Directeur juridique et conformité avec pouvoir de signature conjointe à deux.

- Ajouter celui de Madame JILL GRIFFIN comme Dirigeante de la succursale avec pouvoir de signature unique.

Standard Chartered Bank Luxembourg Branch

Liévin Tshikali

Country Head of Compliance

Référence de publication: 2015053957/15.

(150061353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Starlight Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.712.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale tenue le 28 janvier 2015.

Il a été décidé de:

Désigner Comptex Sarl demeurant au 29, rue Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg comme le dépositaire des actions au porteur émises par la société.

Cette décision n'emporte pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015053958/15.

(150061671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Sunny Pastures Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.793.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Avril 2015.

SUNNY PASTURES S.à r.l.

Rachel Hafedh

Gérant

Référence de publication: 2015053960/14.

(150061295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Saga Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.869.

—
Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015053962/11.

(150061807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Saphira Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 77.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015053963/10.

(150061434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

SATEC S.A. (Société d'Application Technique et Commerciale), Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 20.295.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015053964/10.

(150061527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Scevolles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.644.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 2 avril 2015

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé:
Noël Didier, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

JALYNE S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Copie certifiée conforme
FIDUPAR

Référence de publication: 2015053965/18.

(150061204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

SCI Clause-Beck, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 31, rue de Wecker.
R.C.S. Luxembourg E 4.038.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 avril 2015

L'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2015 a décidé de proroger les mandats des deux associés gérants en les personnes de

monsieur Carlo Clause

et de madame Carole Beck-Clause

pour une durée indéterminée, conformément à l'article dix (10) des statuts.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

C.Clause

Associé gérant

Référence de publication: 2015053966/16.

(150061831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Scott's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Operpallen, 18, Tontelerwee.

R.C.S. Luxembourg B 30.723.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCOTT'S S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015053967/12.

(150061687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

SD & Morgan Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.577.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «SD & MORGAN INVEST» ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 186.577, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1737 du 4 juillet 2014 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Aiaz LALDJEE, chef d'entreprise, résidant au 50, rue Vital, F-75116 Paris (France),

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien DONATI, administrateur de sociétés, résidant au 7, lieu-dit Bernicat, F-33210 Fargues (France).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2. La Société a en outre pour objet le conseil économique, le networking, et le lobbying à destination d'entreprises.

2.3. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4. Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»;

2. Divers

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.**

2.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2. La Société a en outre pour objet le conseil économique, le networking, et le lobbying à destination d'entreprises.

2.3. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4. Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LALDJEE, C. GESCHWIND, S. DONATI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 31 mars 2015. 1LAC/2015/9883. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015053968/79.

(150061232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

SENATOR Apart-Hôtel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.145.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015053971/13.

(150061672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Security Consulting Professionals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 105.467.

EXTRAIT

Changement de domicile de deux administrateurs.

Monsieur ANSART Jean-Joel

nouvelle adresse:

Domaine Vatosoa

Lot 172 MB Mandrosoa Ivato

105 Antananarivo

Madagascar

Monsieur ALBALADEJO Raphael

nouvelle adresse:

8 Ter Mandriambero Talatamaty

101 Antananarivo

Madagascar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053970/21.

(150061001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Senou Invest S.C., Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 5.310.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 8 avril 2015

- D'augmenter le capital social de la Société à concurrence de € 23.294,- pour le porter de son montant actuel de € 421.058,- à € 444.352,- par l'émission de 23.294,- parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de € 1 (un euro) chacune assorties d'une prime d'émission totale de € 36.245,-.

- De mettre les statuts en concordance avec la décision prise ci-devant et l'article 5 aura donc la teneur suivante:

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à quatre cent quarante-quatre mille trois cent cinquante-deux euros (EUR 444.352), représenté par quatre cent quarante-quatre mille trois cent cinquante-deux (444.352) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Senou Invest S.C.

Référence de publication: 2015053972/18.

(150061572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Sensient Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sensient Finance Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015053973/10.

(150061355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Shco 87 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.001,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 189.291.

L'associé unique de la Société a changé sa dénomination avec effet au 26 mars 2015 et s'appelle désormais LSREF3 Faroe Holdings S.à r.l..

Conseil de gérance de la Société:

- M. Patrick Steinhauser, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015053974/21.

(150061062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 163.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2015053976/12.

(150061534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Faroe Investments Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Shco 87 S.à r.l.).

Capital social: EUR 25.001,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 189.291.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anglesea Capital 6 LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 11, Hill Street, GB - W1J 5LF London, United Kingdom and registered with the Companies' House under number OC395535 ("Anglesea"),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in London, United Kingdom on March 31st, 2015;

and

LSREF3 Faroe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 188.678 ("LSREF3" and together with Anglesea the "Shareholders"),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on March 31st, 2015.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the Shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) SHCO 87 S.à r.l., registered with the RCS under number B 189.291, with a share capital of EUR 25,001, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg dated July 13th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated October 8th, 2014 number 2789 (the "Company"), which articles of incorporation have been amended for the last time on November 13th, 2014 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial dated December 27th, 2014 number 3997 (the "Articles").

The appearing parties, through their proxy holder, declared and requested the undersigned notary to state that:

- I. The entire issued share capital represented by 25,001 (twenty-five thousand one) shares is held by the Shareholders.
- II. The Shareholders are represented by a proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholders so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
- III. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- a) Change of the name of the Company to "Faroe Investments Parent S.à r.l." (the "Name Change");
- b) Subsequent amendment of article 4 of the Articles to reflect such Name Change;
- c) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the change proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l. ("LSCI"), to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Name Change in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Shareholders, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record their resolutions as follows:

First resolution

The Shareholders resolve to change the Company's name into "Faroe Investments Parent S.à r.l."

Second resolution

The Shareholders resolve to subsequently amend article 4 of the Articles so as to read it as follows in the English version of the Articles:

" **Art. 4. Name.** The corporate name of the Company is "Faroe Investments Parent S.à r.l."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of LSCI, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Name Change in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Anglesea Capital 6 LLP, un limited liability partnership constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 11, Hill Street, GB - W1J 5LF Londres, Royaume-Uni et immatriculé auprès du Companies' House sous le numéro OC395535 («Anglesea»),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Londres, Royaume-Uni en date du 31 mars 2015;

et

LSREF3 Faroe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 188.678 («LSREF3») et avec Anglesea les «Associés»),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Les dites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-avant, ont déclaré être les Associés de la société à responsabilité limitée SHCO 87 S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 189.291, ayant un capital social de 25.001.- EUR, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée suivant un acte Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg daté du 13 juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») daté du 8 octobre 2014 numéro 2789 (la «Société»), lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 13 novembre 2014 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial daté du 27 décembre 2014 numéro 3997 (les «Statuts»).

Les parties comparantes, par leur mandataire, ont déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La totalité du capital social, représentée par 25.001 (vingt-cinq mille une) parts sociales, est détenu par les Associés.

II. Les Associés sont représentés en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire des Associés et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

a) Changement de nom de la Société en «Faroe Investments Parent S.à r.l.» (le «Changement de Dénomination»);

b) Par conséquent, modification de l'article 4 des Statuts afin d'y refléter ce Changement de Dénomination;

c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter le changement proposé ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l. («LSCI»), afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du Changement de Dénomination dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer le nom de la Société en «Faroe Investments Parent S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les Associés décident en conséquence de modifier l'article 4 des Statuts, de sorte qu'il ait la teneur suivante dans la version française des Statuts:

« **Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «Faroe Investments Parent S.à r.l.».

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de LSCI, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du Changement de Dénomination dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 avril 2015. 2LAC/2015/7344. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015053975/131.

(150061827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

SJC Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 174.100.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérants de la Société prises en date du 30 mars 2015 que:

(i) le siège social de la Société est transféré du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015;

(ii) l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Diehl, gérant B de la Société, est transférée du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015, et

(iii) l'adresse professionnelle de Monsieur Damien Nussbaum, gérant B de la Société, est transférée du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

SJC Capital Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015053980/18.

(150061053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

SJC Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 170.262.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérants de la Société prises en date du 30 mars 2015 que:

(i) le siège social de la Société est transféré du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015;

(ii) l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Diehl, gérante B de la Société, est transférée du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015, et

(iii) l'adresse professionnelle de Monsieur Damien Nussbaum, gérante B de la Société, est transférée du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

SJC Global Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015053981/18.

(150061043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Soc.E.Fin. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.344.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet immédiat

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015053983/12.

(150061487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

SPX Luxembourg Acquisition Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.435.400,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.581.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société du 30 mars 2015

Le 30 mars 2015, l'associé unique de SPX Luxembourg Acquisition Company a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr. Kevin Lilly en qualité de Gérant A de la Société avec effet au 3 avril 2015;
- De nommer Mr. Stephen Tsoris, ayant son adresse professionnelle à 13320, Ballantyne Corporate Place, Charlotte, Caroline du Nord 28277, Etats-Unis, en qualité de Gérant A de la Société avec effet au 3 Avril 2015 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015053989/18.

(150061764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.342.

—
Les comptes annuels au 30/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053995/9.

(150061378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

The UBK Pepp Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.225.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the third day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

acting in his capacity as attorney-in-fact of the company "BANKUWAIT NOMINEES LIMITED", a limited company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 35 Portman Square GB-W1H6LR, London, United Kingdom, registered at Companies House of United Kingdom under number 00937059, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1) The company "THE UBK PEPP LUX S.à.r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 85225, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, dated December 12, 2001, published in the Mémorial C number 581 of April 15, 2002.

2) The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) units of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

- 3) "BANKUWAIT NOMINEES LIMITED", previously mentioned, is the sole owner of all the units of the Company.
 - 4) "BANKUWAIT NOMINEES LIMITED", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.
 - 5) "BANKUWAIT NOMINEES LIMITED", previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
 - 6) "BANKUWAIT NOMINEES LIMITED", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.
 - 7) "BANKUWAIT NOMINEES LIMITED", previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.
- The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.
- 8) "BANKUWAIT NOMINEES LIMITED", previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.
 - 9) "BANKUWAIT NOMINEES LIMITED", previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts.
 - 10) "BANKUWAIT NOMINEES LIMITED", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of units or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.
 - 11) Discharge is given to the Class A and Class B Managers, namely Mr. David CATALA, Mr. Douwe TERPSTRA and the company AUB Secretaries Limited.
 - 12) The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «BANKUWAIT NOMINEES LIMITED», ayant son siège social à 35 Portman Square GB-W1H6LR, Londres, Royaume-Uni, inscrite au «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 00937059, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

- 1) La Société «THE UBK PEPP LUX S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85225, (ci-après nommée la «Société»), a été constituée suivant acte du notaire Maître Jacques DELVAUX, résidant à Luxembourg, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 581 du 15 avril 2002.
- 2) Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.
- 3) «BANKUWAIT NOMINEES LIMITED», pré désignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4) «BANKUWAIT NOMINEES LIMITED», pré désignée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) «BANKUWAIT NOMINEES LIMITED», pré désignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) «BANKUWAIT NOMINEES LIMITED», pré désignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) «BANKUWAIT NOMINEES LIMITED», pré désignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8) «BANKUWAIT NOMINEES LIMITED» pré désignée en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9) «BANKUWAIT NOMINEES LIMITED», pré désignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10) «BANKUWAIT NOMINEES LIMITED», pré désignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11) Décharge est donnée aux Gérants de Catégorie A et de Catégorie B de la Société, à savoir Monsieur David CATALA, Monsieur Douwe TERPSTRA et la société AUB Secretaries Limited.

12) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Constatacion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/04/2015. Relation: EAC/2015/7977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09/04/2015.

Référence de publication: 2015054020/118.

(150061812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

ColourOz MidCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.400,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.778.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Matthias HIEBER, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054189/15.

(150061852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

TKMB-Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8720 Rippweiler, 14, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 83.363.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TKMB-PARTICIPATIONS S.A.», ayant son siège social à L- 8720 Rippweiler, 14, Haaptstrooss, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83363, constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire alors de résidence à Rambrouch, le 7 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 339 du 25 juillet 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1337 du 6 juin 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Brigitte Bernard, comptable, demeurant professionnellement à Rippweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent quarante (1.240) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion en actions nominatives des actions au porteur de la Société ainsi qu'annulation de la totalité des certificats représentatifs des actions au porteur et création d'un registre des actions nominatives;

2. Pouvoir au conseil d'administration pour l'accomplissement des formalités en relation avec le point 1.;

3. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir en actions nominatives, les mille deux cent quarante (1.240) actions au porteur de la Société représentant la totalité des actions au porteur émises par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de donner tout pouvoir au conseil d'administration pour procéder:

- à l'annulation de la totalité des certificats représentatifs des actions au porteur de la Société.

- à la création d'un registre des actions nominatives qui sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre sera établi selon les dispositions de l'article 39 de la loi du 10 août 1915.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006 permettant de prévoir l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, L'assemblée générale extraordinaire décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «TKMB-PARTICIPATIONS S.A.» (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Useldange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le placement en valeurs mobilières et immobilières de toute nature exclusivement pour son propre compte.

Elle pourra à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que de mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution.»

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) par action.

Toutes les actions sont et resteront nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un de ses administrateurs-délégués jusqu'à un maximum de cinquante mille euros, soit par la signature conjointes de deux administrateurs-délégués ou d'un administrateur-délégué et d'un administrateur pour tout engagement dépassant le montant de cinquante mille euros.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 18:00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bernard, Nezar, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9959. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054022/169.

(150061838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Train à Fil d'Herseange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 131.180.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mehdi GHARBI

Head of Accounts

Référence de publication: 2015054024/11.

(150061558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Trampoline S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 161.980.

L'an deux mille quinze, le onze mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF» "TRAMPOLINE S.A. SPF" (numéro d'identité 2011 22 14 993), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 161.980, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial C, numéro 2068 du 6 septembre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (€ 400.000.-), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.»

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (€ 400.000.-), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DEMEYER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054025/76.

(150061202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Unicity XI Edinburgh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.901.

—
Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 8 avril 2015, sous la référence L150060782 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054035/12.

(150061759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Valoris 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 147.341.

—
Extrait de l'assemblée générale en date du 31 mars 2015

Le siège social de la société sera transféré du 7, Val Sainte Croix L - 1371 Luxembourg au 25, rue Pierre Federspiel L - 1512 Luxembourg à compter de ce jour.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour extrait conforme

VALORIS 2 S.A.

Signature

Référence de publication: 2015054039/14.

(150061725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Victoria Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 195.360.

—
In the year two thousand fifteen, on the first day of April

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, acting as the representative of the board of managers of Victoria Manager S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 194176 acting as general partner (gérant commandité) (the "General Partner") of Victoria Investments S.C.A, a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B195360 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the board of managers (the "Board of Managers") of the General Partner of the Company dated 20 March 2015 (the "Resolutions").

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1) Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") as amended pursuant to the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "EGM") held on 19 March 2015, the corporate share capital is set at eighty-two thousand two hundred and eighty-one Pounds Sterling and sixty pence (GBP 82,281.60) divided into:

- one (1) unlimited share;
- eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) class B1 shares (the "Class B1 Shares");
- eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) class B2 shares (the "Class B2 Shares");
- eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) class B3 shares (the "Class B3 Shares");
- eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) class B4 shares (the "Class B4 Shares");
- eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) class B5 shares (the "Class B5 Shares");
- eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) class B6 shares (the "Class B6 Shares");
- eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) class B7 shares (the "Class B7 Shares");
- eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) class B8 shares (the "Class B8 Shares");
- eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) class B9 shares (the "Class B9 Shares");
- eighty-two thousand two hundred and sixty-eight (82,268) class B10 shares (the "Class B10 Shares"),

each having a nominal value of ten British pence (GBP 0.10) and having the rights and obligations as set out in the Articles.

2) Pursuant to article 5.2 of the Articles, as amended pursuant to the EGM held on 19 March 2015, the authorized share capital of the Company is set at three hundred million Pounds Sterling (GBP 300,000,000.-) (the "Authorised Share Capital"). The Board of Managers of the General Partner is authorized, during a period of five (5) years, until 18 March 2020, to increase the share capital within the limits of the Authorised Share Capital in one or several times by issuing shares without reserving to the existing shareholders any kind of pre-emption or preferential subscription right.

3) By the Resolutions, the Board of Managers of the General Partner has resolved to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-seven thousand seven hundred sixty-nine Pounds Sterling and ninety pence (GBP 27,769.90) so as to raise it from its current amount of eighty-two thousand two hundred and eighty-one Pounds Sterling and sixty pence (GBP 82,281.60) to one hundred and ten thousand fifty-one Pounds Sterling and fifty pence (GBP 110,051.50) by creating and issuing 26,501 Class C1 Shares, 26,501 Class C2 Shares, 26,501 Class C3 Shares, 26,501 Class C4 Shares, 26,501 Class C5 Shares, 26,501 Class C6 Shares, 26,501 Class C7 Shares, 26,501 Class C8 Shares, 26,501 Class C9 Shares, 26,491 Class C10 Shares, 1,271 Class D1 Shares, 1,271 Class D2 Shares, 1,271 Class D3 Shares, 1,271 Class D4 Shares, 1,271 Class D5 Shares, 1,271 Class D6 Shares, 1,271 Class D7 Shares, 1,271 Class D8 Shares, 1,271 Class D9 Shares and 1,260 Class D10 Shares each having a nominal value of ten pence (GBP 0.10) (the "New Shares") together with a total share premium amounting to one hundred twenty-five thousand seven hundred twenty Pounds Sterling and ten pence (GBP 125,720.10), paid up through contributions in kind consisting in freely transferable and uncontested claims within the framework of the Authorised Share Capital as set forth in article 5.2 of the Articles, as follows:

- 3,909 Class C1 Shares, 3,909 Class C2 Shares, 3,909 Class C3 Shares, 3,909 Class C4 Shares, 3,909 Class C5 Shares, 3,909 Class C6 Shares, 3,909 Class C7 Shares, 3,909 Class C8 Shares, 3,909 Class C9 Shares, 3,907 Class C10 Shares, 244 Class D1 Shares, 244 Class D2 Shares, 244 Class D3 Shares, 244 Class D4 Shares, 244 Class D5 Shares, 244 Class D6 Shares, 244 Class D7 Shares, 244 Class D8 Shares, 244 Class D9 Shares and 244 Class D10 Shares by Mr Douglas McCallum, having his professional address at 19 Riverdale Gardens, Twickenham, London TW1 2BX, United Kingdom, for an aggregate amount of twenty-eight thousand three hundred and eight Pounds Sterling and eighty pence (GBP 28,308.80) including share premium;

- 1,590 Class C1 Shares, 1,590 Class C2 Shares, 1,590 Class C3 Shares, 1,590 Class C4 Shares, 1,590 Class C5 Shares, 1,590 Class C6 Shares, 1,590 Class C7 Shares, 1,590 Class C8 Shares, 1,590 Class C9 Shares, 1,590 Class C10 Shares, 443 Class D1 Shares, 443 Class D2 Shares, 443 Class D3 Shares, 443 Class D4 Shares, 443 Class D5 Shares, 443 Class D6 Shares, 443 Class D7 Shares, 443 Class D8 Shares, 443 Class D9 Shares and 441 Class D10 Shares by Ms Clare Gilmartin, having her professional address at 14, Grange Road, London SW13 9RE, United Kingdom, for an aggregate amount of forty-five thousand eight hundred and seventy Pounds Sterling (GBP 45,870.-) including share premium;

- 4,240 Class C1 Shares, 4,240 Class C2 Shares, 4,240 Class C3 Shares, 4,240 Class C4 Shares, 4,240 Class C5 Shares, 4,240 Class C6 Shares, 4,240 Class C7 Shares, 4,240 Class C8 Shares, 4,240 Class C9 Shares, 4,240 Class C10 Shares, 204 Class D1 Shares, 204 Class D2 Shares, 204 Class D3 Shares, 204 Class D4 Shares, 204 Class D5 Shares, 204 Class D6 Shares, 204 Class D7 Shares, 204 Class D8 Shares, 204 Class D9 Shares and 207 Class D10 Shares by Mr Jonathan Michael Mitchell, having his professional address at Flat 1, 75 York Street, London W1H 1QF, United Kingdom, for an aggregate amount of twenty-four thousand six hundred and seventy Pounds Sterling (GBP 24,670.-) including share premium;

- 5,366 Class C1 Shares, 5,366 Class C2 Shares, 5,366 Class C3 Shares, 5,366 Class C4 Shares, 5,366 Class C5 Shares, 5,366 Class C6 Shares, 5,366 Class C7 Shares, 5,366 Class C8 Shares, 5,366 Class C9 Shares, 5,366 Class C10 Shares, 99 Class D1 Shares, 99 Class D2 Shares, 99 Class D3 Shares, 99 Class D4 Shares, 99 Class D5 Shares, 99 Class D6 Shares, 99 Class D7 Shares, 99 Class D8 Shares, 99 Class D9 Shares and 95 Class D10 Shares by Mr Mark Holt, having his professional address at Field House, Hockering Road, Woking GU22 7HJ, United Kingdom, for an aggregate amount of fifteen thousand two hundred twenty-six Pounds Sterling and twenty pence (GBP 15,226.20) including share premium;

- 5,698 Class C1 Shares, 5,698 Class C2 Shares, 5,698 Class C3 Shares, 5,698 Class C4 Shares, 5,698 Class C5 Shares, 5,698 Class C6 Shares, 5,698 Class C7 Shares, 5,698 Class C8 Shares, 5,698 Class C9 Shares, 5,693 Class C10 Shares, 73 Class D1 Shares, 73 Class D2 Shares, 73 Class D3 Shares, 73 Class D4 Shares, 73 Class D5 Shares, 73 Class D6 Shares, 73 Class D7 Shares, 73 Class D8 Shares, 73 Class D9 Shares and 69 Class D10 Shares by Mr Neil Anthony Murrin, having his professional address at 5 Lincoln Drive, Pyrford, Surrey GU22 8RL, United Kingdom, for an aggregate amount of twelve thousand nine hundred fifty-seven Pounds Sterling and fifty pence (GBP 12,957.50) including share premium;

- 5,698 Class C1 Shares, 5,698 Class C2 Shares, 5,698 Class C3 Shares, 5,698 Class C4 Shares, 5,698 Class C5 Shares, 5,698 Class C6 Shares, 5,698 Class C7 Shares, 5,698 Class C8 Shares, 5,698 Class C9 Shares, 5,693 Class C10 Shares, 74 Class D1 Shares, 74 Class D2 Shares, 74 Class D3 Shares, 74 Class D4 Shares, 74 Class D5 Shares, 74 Class D6 Shares, 74 Class D7 Shares, 74 Class D8 Shares, 74 Class D9 Shares and 71 Class D10 Shares by Mr William John Hopkins, having his professional address at 16 Learmonth Place, Edinburgh EH4 1AU, United Kingdom, for an aggregate amount of thirteen thousand and sixty-seven Pounds Sterling and fifty pence (GBP 13,067.50) including share premium;

- 17 Class D1 Shares, 17 Class D2 Shares, 17 Class D3 Shares, 17 Class D4 Shares, 17 Class D5 Shares, 17 Class D6 Shares, 17 Class D7 Shares, 17 Class D8 Shares, 17 Class D9 Shares and 18 Class D10 Shares by Mr James Hanratty, having his professional address at Bell House, 4 The Court 84, Main Street, Askham Bryan, York YO23 3QS, United Kingdom, for an aggregate amount of one thousand seven hundred and ten Pounds Sterling (GBP 1,710.-) including share premium;

- 17 Class D1 Shares, 17 Class D2 Shares, 17 Class D3 Shares, 17 Class D4 Shares, 17 Class D5 Shares, 17 Class D6 Shares, 17 Class D7 Shares, 17 Class D8 Shares, 17 Class D9 Shares and 18 Class D10 Shares by Mr John Davies, having his professional address at 11 The Green, York YO26 6DF, United Kingdom, for an aggregate amount of one thousand seven hundred and ten Pounds Sterling (GBP 1,710.-) including share premium;

- 17 Class D1 Shares, 17 Class D2 Shares, 17 Class D3 Shares, 17 Class D4 Shares, 17 Class D5 Shares, 17 Class D6 Shares, 17 Class D7 Shares, 17 Class D8 Shares, 17 Class D9 Shares and 18 Class D10 Shares by Mr Martin Pearce, having

his professional address at 44 Fell Road, Westbury, Wiltshire BA13 2GG, United Kingdom, for an aggregate amount of one thousand seven hundred and ten Pounds Sterling (GBP 1,710.-) including share premium;

- 18 Class D1 Shares, 18 Class D2 Shares, 18 Class D3 Shares, 18 Class D4 Shares, 18 Class D5 Shares, 18 Class D6 Shares, 18 Class D7 Shares, 18 Class D8 Shares, 18 Class D9 Shares and 17 Class D10 Shares by Mr Duncan Freke, having his professional address at 46 High Street, Otford, Kent TN14 5PQ, United Kingdom, for an aggregate amount of one thousand seven hundred and ninety Pounds Sterling (GBP 1,790.-) including share premium;

- 16 Class D1 Shares, 16 Class D2 Shares, 16 Class D3 Shares, 16 Class D4 Shares, 16 Class D5 Shares, 16 Class D6 Shares, 16 Class D7 Shares, 16 Class D8 Shares, 16 Class D9 Shares and 12 Class D10 Shares by Mr Andrew Courtney, having his professional address at 7 Collington Rise, Bexhill on Sea, East Sussex TN39 3RT, United Kingdom, for an aggregate amount of one thousand five hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 1,560.-) including share premium;

- 16 Class D1 Shares, 16 Class D2 Shares, 16 Class D3 Shares, 16 Class D4 Shares, 16 Class D5 Shares, 16 Class D6 Shares, 16 Class D7 Shares, 16 Class D8 Shares, 16 Class D9 Shares and 20 Class D10 Shares by Mr Brian Waugh, having his professional address at 10 Arkaig Place, Newton Mearns, Glasgow G77 5PH, United Kingdom, for an aggregate amount of one thousand six hundred and forty Pounds Sterling (GBP 1,640.-) including share premium;

- 16 Class D1 Shares, 16 Class D2 Shares, 16 Class D3 Shares, 16 Class D4 Shares, 16 Class D5 Shares, 16 Class D6 Shares, 16 Class D7 Shares, 16 Class D8 Shares, 16 Class D9 Shares and 12 Class D10 Shares by Mr Ian Cairns, having his professional address at 19 Meadowbrook, Oxted, Surrey RH8 9LT, United Kingdom, for an aggregate amount of one thousand five hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 1,560.-) including share premium;

- 5 Class D1 Shares, 5 Class D2 Shares, 5 Class D3 Shares, 5 Class D4 Shares, 5 Class D5 Shares, 5 Class D6 Shares, 5 Class D7 Shares, 5 Class D8 Shares, 5 Class D9 Shares and 3 Class D10 Shares by Mr Simon Keen, having his professional address at 9 Stanton Drive, Summersdale, Chichester PO19 5QN, United Kingdom, for an aggregate amount of four hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 480.-) including share premium;

- 4 Class D1 Shares, 4 Class D2 Shares, 4 Class D3 Shares, 4 Class D4 Shares, 4 Class D5 Shares, 4 Class D6 Shares, 4 Class D7 Shares, 4 Class D8 Shares, 4 Class D9 Shares and 5 Class D10 Shares by Mr Pierre Meyer, having his professional address at 15 Julian Hill, Weybridge KT13 0RA, United Kingdom, for an aggregate amount of four hundred and ten Pounds Sterling (GBP 410.-) including share premium;

- 4 Class D1 Shares, 4 Class D2 Shares, 4 Class D3 Shares, 4 Class D4 Shares, 4 Class D5 Shares, 4 Class D6 Shares, 4 Class D7 Shares, 4 Class D8 Shares, 4 Class D9 Shares and 5 Class D10 Shares by Mr Iain Hildreth, having his professional address at 48 Sunnyside Road, Teddington TW11 0RT, United Kingdom, for an aggregate amount of four hundred and ten Pounds Sterling (GBP 410.-) including share premium; and

- 4 Class D1 Shares, 4 Class D2 Shares, 4 Class D3 Shares, 4 Class D4 Shares, 4 Class D5 Shares, 4 Class D6 Shares, 4 Class D7 Shares, 4 Class D8 Shares, 4 Class D9 Shares and 5 Class D10 Shares by Mr Omid Golshan, having his professional address at 19 Elstree Hill, Bromley BR1 4JE, United Kingdom, for an aggregate amount of four hundred and ten Pounds Sterling (GBP 410.-) including share premium.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares, such as a copy of the Resolutions, have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

The capital increase is effective as of 20 March 2015.

Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915 as amended, such contribution in kind has been supervised by FPS Audit S.à r.l., an independent auditor (Réviseur d'Entreprise Agréé) having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 159674 hereby duly represented by Mr Patrick Sganzerla, here annexed, and his report dated 20 March 2015 concludes as follows:

Conclusion:

"Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the global contribution in kind amounting to GBP 153,490 does not correspond at least in number and nominal value to the 265,000 new limited class C shares and 12,699 new limited class D shares to be issued, plus a share premium amounting to GBP 125,720.10."

4) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 20 March 2015, the subscribed share capital of the Company currently amounts to one hundred and ten thousand fifty-one Pounds Sterling and fifty pence (GBP 110,051.50).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

5.1. The subscribed share capital of the Company is one hundred and ten thousand fifty-one Pounds Sterling and fifty pence (GBP 110,051.50) divided into one share ("action de commandité", the "Unlimited Share") having a nominal value of ten British pence (GBP 0.10) held by the Unlimited Shareholder and the following limited shares ("actions de commanditaire") held by the Limited Shareholder(s):

5.1.1 eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) Class B1 Shares;

- 5.1.2 eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) Class B2 Shares;
- 5.1.3 eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) Class B3 Shares;
- 5.1.4 eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) Class B4 Shares;
- 5.1.5 eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) Class B5 Shares;
- 5.1.6 eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) Class B6 Shares;
- 5.1.7 eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) Class B7 Shares;
- 5.1.8 eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) Class B8 Shares;
- 5.1.9 eighty-two thousand two hundred and eighty-three (82,283) Class B9 Shares;
- 5.1.10 eighty-two thousand two hundred and sixty-eight (82,268) Class B10 Shares;
- 5.1.11 twenty-six thousand five hundred and one (26,501) Class C1 Shares;
- 5.1.12 twenty-six thousand five hundred and one (26,501) Class C2 Shares;
- 5.1.13 twenty-six thousand five hundred and one (26,501) Class C3 Shares;
- 5.1.14 twenty-six thousand five hundred and one (26,501) Class C4 Shares;
- 5.1.15 twenty-six thousand five hundred and one (26,501) Class C5 Shares;
- 5.1.16 twenty-six thousand five hundred and one (26,501) Class C6 Shares;
- 5.1.17 twenty-six thousand five hundred and one (26,501) Class C7 Shares;
- 5.1.18 twenty-six thousand five hundred and one (26,501) Class C8 Shares;
- 5.1.19 twenty-six thousand five hundred and one (26,501) Class C9 Shares;
- 5.1.20 twenty-six thousand four hundred ninety-one (26,491) Class C10 Shares;
- 5.1.21 one thousand two hundred and seventy-one (1,271) Class D1 Shares;
- 5.1.22 one thousand two hundred and seventy-one (1,271) Class D2 Shares;
- 5.1.23 one thousand two hundred and seventy-one (1,271) Class D3 Shares;
- 5.1.24 one thousand two hundred and seventy-one (1,271) Class D4 Shares;
- 5.1.25 one thousand two hundred and seventy-one (1,271) Class D5 Shares;
- 5.1.26 one thousand two hundred and seventy-one (1,271) Class D6 Shares;
- 5.1.27 one thousand two hundred and seventy-one (1,271) Class D7 Shares;
- 5.1.28 one thousand two hundred and seventy-one (1,271) Class D8 Shares;
- 5.1.29 one thousand two hundred and seventy-one (1,271) Class D9 Shares; and
- 5.1.30 one thousand two hundred and sixty (1,260) Class D10 Shares;

each having a nominal value of ten British pence (GBP 0.10) and having the rights and obligations as set out in the Articles."

5) Furthermore, as a result of the above, the amount of the authorised share capital as set out in article 5.2.1 of the Articles shall be decreased by an amount of twenty-seven thousand seven hundred sixty-nine Pounds Sterling and ninety pence (GBP 27,769.90) so as to decrease it from its current amount of three million Pounds Sterling (GBP 300,000,000.-) to two hundred and ninety-nine million nine hundred and seventy-two thousand two hundred and thirty Pounds Sterling and ten pence (GBP 299,972,230.10) and article 5.2.1 of the Articles shall be amended accordingly in order that it now reads as follows:

" **5.2.1.** The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is two hundred and ninety-nine million nine hundred and seventy-two thousand two hundred and thirty Pounds Sterling and ten pence (GBP 299,972,230.10)."

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, agissant en qualité de représentant du conseil de gérance de Victoria Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194176 agissant comme gérant

commandité (le "Gérant Commandité") de Victoria Investments S.C.A, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B195360 (la "Société"),

en vertu de résolutions prises par le conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") du Gérant Commandité de la Société en date du 20 mars 2015 (les "Résolutions").

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

6) En vertu de l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts") tels que modifiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'"AGE") tenue le 19 Mars 2015, le capital social est fixé à quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-une Livres Sterling et soixante pence britanniques (GBP 82.281,60) divisé en:

- une (1) action de commandité;
- quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) actions de catégorie B1 (les "Actions de Catégorie B1");
- quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) actions de catégorie B2 (les "Actions de Catégorie B2");
- quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) actions de catégorie B3 (les "Actions de Catégorie B3");
- quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) actions de catégorie B4 (les "Actions de Catégorie B4");
- quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) actions de catégorie B5 (les "Actions de Catégorie B5");
- quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) actions de catégorie B6 (les "Actions de Catégorie B6");
- quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) actions de catégorie B7 (les "Actions de Catégorie B7");
- quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) actions de catégorie B8 (les "Actions de Catégorie B8");
- quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) actions de catégorie B9 (les "Actions de Catégorie B9");
- quatre-vingt-deux mille deux cent soixante-huit (82.268) actions de catégorie B10 (les "Actions de Catégorie B10"), ayant chacune une valeur nominale de dix pence britanniques (GBP 0,10) et ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts.

7) En vertu de l'article 5.2 des Statuts, tels que modifiés par l'AGE tenue le 19 Mars 2015, le capital social autorisé de la Société est fixé à trois cent millions de Livres Sterling (GBP 300.000.000,-) (le "Capital Social Autorisé"). Le Conseil de Gérance du Gérant Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans, jusqu'au 18 mars 2020, à augmenter le capital social dans les limites du Capital Social Autorisé en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions sans réserver aux actionnaires existants un quelconque droit de préemption ou de souscription préférentiel.

8) Par les Résolutions, le Conseil de Gérance du Gérant Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept mille sept cent soixante-neuf Livres Sterling et quatre-vingt-dix pence britanniques (GBP 27.769,90) et de l'augmenter de son montant actuel de quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-une Livres Sterling et soixante pence britanniques (GBP 82.281,60) à cent dix mille cinquante-et-une Livres Sterling et cinquante pence britanniques (GBP 110.051,50) en créant et émettant 26.501 Actions de Catégorie C1, 26.501 Actions de Catégorie C2, 26.501 Actions de Catégorie C3, 26.501 Actions de Catégorie C4, 26.501 Actions de Catégorie C5, 26.501 Actions de Catégorie C6, 26.501 Actions de Catégorie C7, 26.501 Actions de Catégorie C8, 26.501 Actions de Catégorie C9, 26.491 Actions de Catégorie C10, 1.271 Actions de Catégorie D1, 1.271 Actions de Catégorie D2, 1.271 Actions de Catégorie D3, 1.271 Actions de Catégorie D4, 1.271 Actions de Catégorie D5, 1.271 Actions de Catégorie D6, 1.271 Actions de Catégorie D7, 1.271 Actions de Catégorie D8, 1.271 Actions de Catégorie D9 et 1.260 Actions de Catégorie D10, ayant chacune une valeur nominale de dix pence britanniques (GBP 0,10) (les "Nouvelles Actions") ensemble avec une prime d'émission globale d'un montant de cent vingt-cinq mille sept cent vingt Livres Sterling et dix pence britanniques (GBP 125.720,10), libérées par un apport en nature constitué de créances incontestées et librement cessibles dans le cadre du Capital Social Autorisé tel que prévu à l'article 5.2 des Statuts, comme il suit:

- 3.909 Actions de Catégorie C1, 3.909 Actions de Catégorie C2, 3.909 Actions de Catégorie C3, 3.909 Actions de Catégorie C4, 3.909 Actions de Catégorie C5, 3.909 Actions de Catégorie C6, 3.909 Actions de Catégorie C7, 3.909 Actions de Catégorie C8, 3.909 Actions de Catégorie C9, 3.907 Actions de Catégorie C10, 244 Actions de Catégorie D1, 244 Actions de Catégorie D2, 244 Actions de Catégorie D3, 244 Actions de Catégorie D4, 244 Actions de Catégorie D5, 244 Actions de Catégorie D6, 244 Actions de Catégorie D7, 244 Actions de Catégorie D8, 244 Actions de Catégorie D9 et 244 Actions de Catégorie D10 par Mr Douglas McCallum, ayant son adresse professionnelle au 19 Riverdale Gardens, Twickenham, Londres TW1 2BX, Royaume-Uni, pour un montant total de vingt-huit mille trois cent huit Livres Sterling et quatre-vingt pence britanniques (GBP 28.308,80) incluant de la prime d'émission;

- 1.590 Actions de Catégorie C1, 1.590 Actions de Catégorie C2, 1.590 Actions de Catégorie C3, 1.590 Actions de Catégorie C4, 1.590 Actions de Catégorie C5, 1.590 Actions de Catégorie C6, 1.590 Actions de Catégorie C7, 1.590 Actions de Catégorie C8, 1.590 Actions de Catégorie C9, 1.590 Actions de Catégorie C10, 443 Actions de Catégorie D1, 443 Actions de Catégorie D2, 443 Actions de Catégorie D3, 443 Actions de Catégorie D4, 443 Actions de Catégorie D5, 443 Actions de Catégorie D6, 443 Actions de Catégorie D7, 443 Actions de Catégorie D8, 443 Actions de Catégorie D9 et 441 Actions de Catégorie D10 par Mme Clare Gilmartin, ayant son adresse professionnelle au 14, Grange Road, Londres SW13 9RE, Royaume-Uni, pour un montant total de quarante-cinq mille huit cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 45.870,-) incluant de la prime d'émission;

- 4.240 Actions de Catégorie C1, 4.240 Actions de Catégorie C2, 4.240 Actions de Catégorie C3, 4.240 Actions de Catégorie C4, 4.240 Actions de Catégorie C5, 4.240 Actions de Catégorie C6, 4.240 Actions de Catégorie C7, 4.240 Actions de Catégorie C8, 4.240 Actions de Catégorie C9, 4.240 Actions de Catégorie C10, 204 Actions de Catégorie D1, 204 Actions de Catégorie D2, 204 Actions de Catégorie D3, 204 Actions de Catégorie D4, 204 Actions de Catégorie D5, 204 Actions de Catégorie D6, 204 Actions de Catégorie D7, 204 Actions de Catégorie D8, 204 Actions de Catégorie D9 et 207 Actions de Catégorie D10 par Mr Jonathan Michael Mitchell, ayant son adresse professionnelle au Flat 1, 75 York Street, Londres W1H 1QF, Royaume-Uni, pour un montant total de vingt-quatre mille six cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 24.670,-) incluant de la prime d'émission;

- 5.366 Actions de Catégorie C1, 5.366 Actions de Catégorie C2, 5.366 Actions de Catégorie C3, 5.366 Actions de Catégorie C4, 5.366 Actions de Catégorie C5, 5.366 Actions de Catégorie C6, 5.366 Actions de Catégorie C7, 5.366 Actions de Catégorie C8, 5.366 Actions de Catégorie C9, 5.368 Actions de Catégorie C10, 99 Actions de Catégorie D1, 99 Actions de Catégorie D2, 99 Actions de Catégorie D3, 99 Actions de Catégorie D4, 99 Actions de Catégorie D5, 99 Actions de Catégorie D6, 99 Actions de Catégorie D7, 99 Actions de Catégorie D8, 99 Actions de Catégorie D9 et 95 Actions de Catégorie D10 par Mr Mark Holt, ayant son adresse professionnelle à Field House, Hockering Road, Woking GU22 7HJ, Royaume-Uni, pour un montant total de quinze mille deux cent vingt-six Livres Sterling et vingt pence britanniques (GBP 15.226,20) incluant de la prime d'émission;

- 5.698 Actions de Catégorie C1, 5.698 Actions de Catégorie C2, 5.698 Actions de Catégorie C3, 5.698 Actions de Catégorie C4, 5.698 Actions de Catégorie C5, 5.698 Actions de Catégorie C6, 5.698 Actions de Catégorie C7, 5.698 Actions de Catégorie C8, 5.698 Actions de Catégorie C9, 5.693 Actions de Catégorie C10, 73 Actions de Catégorie D1, 73 Actions de Catégorie D2, 73 Actions de Catégorie D3, 73 Actions de Catégorie D4, 73 Actions de Catégorie D5, 73 Actions de Catégorie D6, 73 Actions de Catégorie D7, 73 Actions de Catégorie D8, 73 Actions de Catégorie D9 et 69 Actions de Catégorie D10 par Mr Neil Anthony Murrin, ayant son adresse professionnelle au 5 Lincoln Drive, Pyrford, Surrey GU22 8RL, Royaume-Uni, pour un montant total de douze mille neuf cent cinquante-sept Livres Sterling et cinquante pence britanniques (GBP 12.957,50) incluant de la prime d'émission;

- 5.698 Actions de Catégorie C1, 5.698 Actions de Catégorie C2, 5.698 Actions de Catégorie C3, 5.698 Actions de Catégorie C4, 5.698 Actions de Catégorie C5, 5.698 Actions de Catégorie C6, 5.698 Actions de Catégorie C7, 5.698 Actions de Catégorie C8, 5.698 Actions de Catégorie C9, 5.693 Actions de Catégorie C10, 74 Actions de Catégorie D1, 74 Actions de Catégorie D2, 74 Actions de Catégorie D3, 74 Actions de Catégorie D4, 74 Actions de Catégorie D5, 74 Actions de Catégorie D6, 74 Actions de Catégorie D7, 74 Actions de Catégorie D8, 74 Actions de Catégorie D9 et 71 Actions de Catégorie D10 by Mr William John Hopkins, ayant son adresse professionnelle au 16 Learmonth Place, Edimbourg EH4 1AU, Royaume-Uni, pour un montant total de treize mille soixante-sept Livres Sterling et cinquante pence britanniques (GBP 13.067,50) de incluant la prime d'émission;

- 17 Actions de Catégorie D1, 17 Actions de Catégorie D2, 17 Actions de Catégorie D3, 17 Actions de Catégorie D4, 17 Actions de Catégorie D5, 17 Actions de Catégorie D6, 17 Actions de Catégorie D7, 17 Actions de Catégorie D8, 17 Actions de Catégorie D9 et 18 Actions de Catégorie D10 par Mr James Hanratty, ayant son adresse professionnelle à Bell House, 4 The Court 84, Main Street, Askham Bryan, York YO23 3QS, Royaume-Uni, pour un montant total de mille sept cent dix Livres Sterling (GBP 1.710,-) incluant de la prime d'émission;

- 17 Actions de Catégorie D1, 17 Actions de Catégorie D2, 17 Actions de Catégorie D3, 17 Actions de Catégorie D4, 17 Actions de Catégorie D5, 17 Actions de Catégorie D6, 17 Actions de Catégorie D7, 17 Actions de Catégorie D8, 17 Actions de Catégorie D9 et 18 Actions de Catégorie D10 par Mr John Davies, ayant son adresse professionnelle au 11 The Green, York YO26 6DF, Royaume-Uni, pour un montant total de mille sept cent dix Livres Sterling (GBP 1.710,-) incluant de la prime d'émission;

- 17 Actions de Catégorie D1, 17 Actions de Catégorie D2, 17 Actions de Catégorie D3, 17 Actions de Catégorie D4, 17 Actions de Catégorie D5, 17 Actions de Catégorie D6, 17 Actions de Catégorie D7, 17 Actions de Catégorie D8, 17 Actions de Catégorie D9 et 18 Actions de Catégorie D10 par Mr Martin Pearce, ayant son adresse professionnelle au 44 Fell Road, Westbury, Wiltshire BA13 2GG, Royaume-Uni, pour un montant total de mille sept cent dix Livres Sterling (GBP 1.710,-) incluant de la prime d'émission;

- 18 Actions de Catégorie D1, 18 Actions de Catégorie D2, 18 Actions de Catégorie D3, 18 Actions de Catégorie D4, 18 Actions de Catégorie D5, 18 Actions de Catégorie D6, 18 Actions de Catégorie D7, 18 Actions de Catégorie D8, 18 Actions de Catégorie D9 et 17 Actions de Catégorie D10 par Mr Duncan Freke, ayant son adresse professionnelle au 46 High Street, Otford, Kent TN14 5PQ, Royaume-Uni, pour un montant total de mille sept cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 1.790,-) incluant de la prime d'émission;

- 16 Actions de Catégorie D1, 16 Actions de Catégorie D2, 16 Actions de Catégorie D3, 16 Actions de Catégorie D4, 16 Actions de Catégorie D5, 16 Actions de Catégorie D6, 16 Actions de Catégorie D7, 16 Actions de Catégorie D8, 16 Actions de Catégorie D9 et 12 Actions de Catégorie D10 par Mr Andrew Courtney, ayant son adresse professionnelle au 7 Collington Rise, Bexhill on Sea, East Sussex TN39 3RT, Royaume-Uni, pour un montant total de mille cinq cent soixante Livres Sterling (GBP 1.560,-) incluant de la prime d'émission;

- 16 Actions de Catégorie D1, 16 Actions de Catégorie D2, 16 Actions de Catégorie D3, 16 Actions de Catégorie D4, 16 Actions de Catégorie D5, 16 Actions de Catégorie D6, 16 Actions de Catégorie D7, 16 Actions de Catégorie D8, 16 Actions de Catégorie D9 et 20 Actions de Catégorie D10 par Mr Brian Waugh, ayant son adresse professionnelle au 10

Arkaig Place, Newton Mearns, Glasgow G77 5PH, Royaume-Uni, pour un montant total de mille six cent quarante Livres Sterling (GBP 1.640,-) incluant la prime d'émission;

- 16 Actions de Catégorie D1, 16 Actions de Catégorie D2, 16 Actions de Catégorie D3, 16 Actions de Catégorie D4, 16 Actions de Catégorie D5, 16 Actions de Catégorie D6, 16 Actions de Catégorie D7, 16 Actions de Catégorie D8, 16 Actions de Catégorie D9 et 12 Actions de Catégorie D10 par Mr Ian Cairns, ayant son adresse professionnelle au 19 Meadowbrook, Oxted, Surrey RH8 9LT, Royaume-Uni, pour un montant total de mille cinq cent soixante Livres Sterling (GBP 1.560,-) incluant de la prime d'émission;

- 5 Actions de Catégorie D1, 5 Actions de Catégorie D2, 5 Actions de Catégorie D3, 5 Actions de Catégorie D4, 5 Actions de Catégorie D5, 5 Actions de Catégorie D6, 5 Actions de Catégorie D7, 5 Actions de Catégorie D8, 5 Actions de Catégorie D9 et 3 Actions de Catégorie D10 par Mr Simon Keen, ayant son adresse professionnelle au 9 Stanton Drive, Summersdale, Chichester PO19 5QN, Royaume-Uni, pour un montant total de quatre cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 480,-) incluant de la prime d'émission;

- 4 Actions de Catégorie D1, 4 Actions de Catégorie D2, 4 Actions de Catégorie D3, 4 Actions de Catégorie D4, 4 Actions de Catégorie D5, 4 Actions de Catégorie D6, 4 Actions de Catégorie D7, 4 Actions de Catégorie D8, 4 Actions de Catégorie D9 et 5 Actions de Catégorie D10 par Mr Pierre Meyer, ayant son adresse professionnelle au 15 Julian Hill, Weybridge KT13 0RA, Royaume-Uni, pour un montant total de quatre cent dix Livres Sterling (GBP 410,-) incluant de la prime d'émission;

- 4 Actions de Catégorie D1, 4 Actions de Catégorie D2, 4 Actions de Catégorie D3, 4 Actions de Catégorie D4, 4 Actions de Catégorie D5, 4 Actions de Catégorie D6, 4 Actions de Catégorie D7, 4 Actions de Catégorie D8, 4 Actions de Catégorie D9 et 5 Actions de Catégorie D10 par Mr Iain Hildreth, ayant son adresse professionnelle au 48 Sunnyside Road, Teddington TW11 0RT, Royaume-Uni, pour un montant total de quatre cent dix Livres Sterling (GBP 410,-) incluant de la prime d'émission; et

- 4 Actions de Catégorie D1, 4 Actions de Catégorie D2, 4 Actions de Catégorie D3, 4 Actions de Catégorie D4, 4 Actions de Catégorie D5, 4 Actions de Catégorie D6, 4 Actions de Catégorie D7, 4 Actions de Catégorie D8, 4 Actions de Catégorie D9 et 5 Actions de Catégorie D10 par Mr Omid Golshan, ayant son adresse professionnelle au 19 Elstree Hill, Bromley BR1 4JE, Royaume-Uni, pour un montant total de quatre cent dix Livres Sterling (GBP 410,-) incluant de la prime d'émission.

Les documents justificatifs pour l'émission et la souscription des Nouvelles Actions, tels qu'une copie des Résolutions, ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend expressément acte.

L'augmentation de capital est effective au 20 mars 2015.

Rapport du réviseur d'entreprise agréé

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, ledit apport en nature a été supervisé par FPS Audit S.à r.l., un réviseur d'entreprise agréé ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159674 en l'espèce dûment représenté par Mr Patrick Sganzerla, ci-annexé, dont le rapport daté du 20 mars 2015 contient la conclusion suivante:

Conclusion:

"Sur base des procédures de vérification utilisées comme décrit à la section 4 du présent rapport, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous porte à croire que la valeur de l'apport en nature total d'un montant de GBP 153.490 ne correspond pas au moins en nombre et en valeur nominale aux 265.000 nouvelles actions de commanditaire de catégorie C et 12.699 nouvelles actions de commanditaire de catégorie D à émettre, avec d'une prime d'émission s'élevant à GBP 125.720,10."

9) En conséquence de l'augmentation du capital social avec effet au 20 mars 2015, le capital social souscrit de la Société s'élève à présent à cent dix mille cinquante-et-une Livres Sterling et cinquante pence britanniques (GBP 110.051,50).

Par conséquent, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et se lit désormais comme suit:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent dix mille cinquante-et-une Livres Sterling et cinquante pence britanniques (GBP 110.051,50) représenté par une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité") d'une valeur nominale de dix pence britanniques (GBP 0,10) détenue par l'Actionnaire Commandité et les actions de commanditaire suivantes détenues par l'/les Actionnaire(s) Commanditaire(s):

5.1.1 quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) Actions de Catégorie B1;

5.1.2 quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) Actions de Catégorie B2;

5.1.3 quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) Actions de Catégorie B3;

5.1.4 quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) Actions de Catégorie B4;

5.1.5 quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) Actions de Catégorie B5;

5.1.6 quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) Actions de Catégorie B6;

5.1.7 quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) Actions de Catégorie B7;

5.1.8 quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) Actions de Catégorie B8;

- 5.1.9 quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (82.283) Actions de Catégorie B9;
- 5.1.10 quatre-vingt-deux mille deux cent soixante-huit (82.268) Actions de Catégorie B10;
- 5.1.11 vingt-six mille cinq cent une (26.501) Actions de Catégorie C1;
- 5.1.12 vingt-six mille cinq cent une (26.501) Actions de Catégorie C2;
- 5.1.13 vingt-six mille cinq cent une (26.501) Actions de Catégorie C3;
- 5.1.14 vingt-six mille cinq cent une (26.501) Actions de Catégorie C4;
- 5.1.15 vingt-six mille cinq cent une (26.501) Actions de Catégorie C5;
- 5.1.16 vingt-six mille cinq cent une (26.501) Actions de Catégorie C6;
- 5.1.17 vingt-six mille cinq cent une (26.501) Actions de Catégorie C7;
- 5.1.18 vingt-six mille cinq cent une (26.501) Actions de Catégorie C8;
- 5.1.19 vingt-six mille cinq cent une (26.501) Actions de Catégorie C9;
- 5.1.20 vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-onze (26.491) Actions de Catégorie C10;
- 5.1.21 mille deux cent soixante-et-onze (1.271) Actions de Catégorie D1;
- 5.1.22 mille deux cent soixante-et-onze (1.271) Actions de Catégorie D2;
- 5.1.23 mille deux cent soixante-et-onze (1.271) Actions de Catégorie D3;
- 5.1.24 mille deux cent soixante-et-onze (1.271) Actions de Catégorie D4;
- 5.1.25 mille deux cent soixante-et-onze (1.271) Actions de Catégorie D5;
- 5.1.26 mille deux cent soixante-et-onze (1.271) Actions de Catégorie D6;
- 5.1.27 mille deux cent soixante-et-onze (1.271) Actions de Catégorie D7;
- 5.1.28 mille deux cent soixante-et-onze (1.271) Actions de Catégorie D8;
- 5.1.29 mille deux cent soixante-et-onze (1.271) Actions de Catégorie D9; et
- 5.1.30 mille deux cent soixante (1.260) Actions de Catégorie D10;

ayant chacune une valeur nominale de dix pence britanniques (GBP 0,10) et ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts."

10) De plus, en conséquence de ce qui précède, le montant du capital social autorisé tel que défini à l'article 5.2.1 des Statuts sera diminué d'un montant de vingt-sept mille sept cent soixante-neuf Livres Sterling et quatre-vingt-dix pence britanniques (GBP 27.769,90) afin de le diminuer de son montant actuel de trois cent millions de Livres Sterling (GBP 300.000.000,-) à un montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-douze mille deux cent trente Livres Sterling et dix pence britanniques (GBP 299.972.230,10) et l'article 5.2.1 des Statuts sera modifié en conséquence afin qu'il se lise dorénavant comme suit:

"Le capital social autorisé mais non-émis et non-souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est de deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-douze mille deux cent trente Livres Sterling et dix pence britanniques (GBP 299.972.230,10)."

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, qui est connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03/04/2015. Relation: EAC/2015/7827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09/04/2015.

Référence de publication: 2015054042/431.

(150061335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Ventures International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 49.720.

La convention de Domiciliation concernant la société Ventures International S.A. ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée, avec effet en date du 23/03/2015, par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Société Anonyme
Référence de publication: 2015054046/12.
(150061423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

VGC (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 102.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2015054047/11.
(150061266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

VGC (Lux) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 102.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2015054050/11.
(150061277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

VGP Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 195.964.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of March.
Before us, Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

VGP NV, a company incorporated under the law of Belgium, having its registered office at Spinnerijstraat 12, 9240 Zele, Belgium, registered with the Register of Legal Entities of Ghent (Division Dendermonde) under number BE 0887.216.042

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on March 17, 2015.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "VGP Asset Management S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The

registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may open branches in Luxembourg and abroad.

An additional purpose of the Company is, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad, to advise on or arrange any intra-group transactions in relation to real estate investments; to advise in respect of any matter relating to or which is incidental to the conduct of business of a real estate portfolio vehicle or real estate property company and to provide such any other services agreed with such real estate portfolio vehicle or real estate property company in an intra-group environment. An additional corporate object shall be to invest in real estate.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a “Business Day”), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions**Art. 17.**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and Payment

VGP NV, pre-named, subscribes all the twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - a. - Jan VAN GEET, born in Dendermonde, on 23 April 1971, residing at Mala Skala 211, 468 22 Mala Skala, Czech Republic, as manager of the Company.
 - b.- Dirk STOOP, born in Etterbeek, on 25 February 1961, with professional address at Narcissenlaan 7, 3090 Overijse, Belgium, as manager of the Company.
 - c.- Frank MAEURER, born in Koblenz, on 20 November 1982, residing at Kirchenweg 8, 66706 Perl, Germany, as manager of the Company.
2. The registered office of the Company is set at 1b, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version; on the request of the same proxyholder, and in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed, with the undersigned notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

VGP NV, une société constituée sous les lois de Belgique, ayant son siège social à Spinnerijstraat 12, 9240 Zele, Belgique, enregistrée au Banque -Carrefour des Entreprises de Gent, Belgique, sous le numéro BE 0887.216.042.

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 mars 2015.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "VGP Asset Management S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société a pour objet, aussi bien au grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, de conseiller ou d'organiser des opérations en matière de placements immobiliers; de conseiller à sur toute transaction relative ou qui est accessoire à la conduite des affaires d'un véhicule de portefeuille immobilier ou d'une société de biens immobiliers et de

fournir les autres services convenus avec ce véhicule de portefeuille immobilier ou avec la société de propriété immobilière. Un objet social supplémentaire est d'investir dans l'immobilier.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités

et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

VGP NV, prénommée, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Jan VAN GEET, né à Dendermonde, le 23 avril 1971, demeurant à Mala Skala 211, 468 22 Mala Skala, République Tchèque, comme gérant de la Société.

b.- Dirk STOOP, né à Etterbeek, le 25 février 1961, ayant son adresse professionnelle au Narcissenlaan 7, 3090 Overijse, Belgique, comme gérant de la Société.

c.- Frank MAEURER, né à Koblenz, le 20 Novembre 1982, ayant son adresse à Kirchenweg 8, 66706 Perl, Allemagne, comme gérant de la société.

2. Le siège social de la Société est établi au 1b, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, le présent acte a été passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 mars 2015. GAC/2015/2506. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054051/526.

(150061384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Plagefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.445.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 17 mars 2015

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat d'Administrateurs de

- Mr Carlo LESSEL, 50, avenue J.F. Kennedy, L - 2951 Luxembourg

- Mr Yvan JUCHEM, 50, avenue J.F. Kennedy, L - 2951 Luxembourg

- Mr Laurent JANSEN, 50, avenue J.F. Kennedy, L - 2951 Luxembourg

L'Actionnaire Unique décide de renouveler en tant que Réviseur d'Entreprises agréé le mandat de:

- DELOITTE AUDIT, inscrit au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67.895 ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour copie conforme

L. JANSEN / Y. JUCHEM

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015053900/20.

(150061016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Yaletown Acquiror S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.013.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2015

En date du 27 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 2 avril 2015;

- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 2 avril 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Brian Niranjan SHETH, gérant de catégorie A

- Monsieur James Patrick HICKEY, gérant de catégorie A

- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Yaletown Acquiror S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015054071/25.

(150061702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.